



## Licenciement économique avant ou après 50 ans

Par **titou65**, le 14/11/2015 à 12:09

Bonjour,

Je vais avoir dans 3 mois 50 ans mon employeur chez lequel je travaille a mi temps depuis 6 ans m' a informer verbalement qu il allait devoir procéder a mon licenciement economique.

Est-ce qu'il y aurait pour moi des avantages a negocier un depart apres 50ans.?

Il me reste également des droits suite a un precedent licenciement. Comment seront calculer mon asp ou are?

Merci d avance pour vos reponses

Par **P.M.**, le 14/11/2015 à 12:56

Bonjour,

Effectivement, l'indemnisation par Pôle est a priori plus longue si le licenciement est notifié après l'âge de 50 ans mais l'employeur n'a peut être pas le choix de la date...

Par **titou65**, le 14/11/2015 à 14:13

Merci pour votre réponse

Comment sera calculé l' asp ou l' are du fait qu il me reste des droits suite a un précédent licenciement?

Par **titou65**, le 14/11/2015 à 14:14

Merci pour votre réponse

Comment sera calculé l' asp ou l' are du fait qu il me reste des droits suite a un précédent licenciement?

Par **P.M.**, le 14/11/2015 à 16:03

Il faudrait voir avec Pôle Emploi par l'étude de votre dossier en fonction de votre situation précise...